



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
33 Route de Pierre Bleue
42510
Tél. 04 77 65 44 44
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

Le dix-neuf du mois d'octobre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 12 octobre 2021

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Yannick JUNET, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Etait absent : Gilles SIMON

Secrétaire de séance : Mme Justine ROCHE

M. le Maire et les membres du conseil municipal remercient M. **Géraud Martin du restaurant « La Rencontre »** pour sa présence pour faire le point de son activité. Ce dernier est satisfait de son début d'activité au restaurant et fait part de ses difficultés de gestion de stock en fonction de la demande au niveau du pain et de l'épicerie.

Quand l'épicerie était fermée, nous avons vu le manque qu'il y avait au village. Maintenant qu'elle est effective, si on souhaite qu'elle perdure, il faudrait que chacun la fasse vivre un temps soit peu dans la mesure du possible.

Contrat assurance GROUPAMA

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'entretien avec GROUPAMA pour la mise à jour du contrat VILLASSUR pour un montant annuel de 1931,46 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à signer ce contrat.

Assurance personnel

Le Conseil Municipal accepte la reconduction du contrat auprès de CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives) pour l'assurance du personnel affilié à l'IRCANTEC sur la base de 1.23 % de l'assiette de cotisation et de 5.26 % de l'assiette de cotisation pour l'assurance du personnel affilié à la CNRACL pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31.12.2025. Le contrat est résiliable chaque année avec préavis de 3 mois.

Décision modificative 2

Le conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 du budget communal comme suit :
739223 dépenses : 1000 €/ 7381 recettes : 1000 €.

Fixation des tarifs des encarts publicitaires - bulletin municipal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de financer une part de la publication du bulletin municipal 2021 qui sera édité au cours du 1er trimestre 2022 par l'insertion d'encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant. L'application du tarif minimum a été fixé à 50 €.

Convention SAUR pour l'ANC

Le Conseil Municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) renouvelable deux fois pour une période d'un an avec possibilité de résiliation avec un préavis de trois mois.

Contrôles de conformité de l'assainissement collectif

Le conseil municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour les opérations de contrôle des installations privées des abonnés sur les branchements existants sur demande de la collectivité et sur tous les nouveaux branchements pour une durée d'un an avec possibilité de résiliation avec un préavis de trois mois.

Révision tarifs contrôles ANC

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs des contrôles ANC, applicables au 1/01/2022 comme suit :

Contrôle de conception : **128,70 €**

Contrôle de réalisation : **147.40 €**

Contrôle préalable à une transaction immobilière : **159.50 €**

Révision tarifs contrôles AC

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs des contrôles des installations privées des abonnés sur les branchements existants sur demande de la collectivité et sur tous les nouveaux branchements, applicables au 1/01/2022 comme suit :

- **171.60 €** pour les branchements existants, montant qui sera à charge de l'abonné si le branchement est non conforme et restera à la charge de la collectivité si le branchement est conforme.

- **122.40 €** pour les contrôles des branchements neufs, montant à charge de l'abonné.

Site internet mairie : trois prestataires ont répondu. Le dossier est à l'étude et sera présenté au prochain conseil municipal.

Questions diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- le matériel informatique du secrétariat a dû être renouvelé en urgence, le boîtier d'alimentation ayant grillé. Un nouveau poste équipé de deux écrans a été installé par le prestataire RBI comme validé lors du précédent conseil municipal.
- le compromis de vente du terrain cadastré B 1532 d'une contenance de 8326 m2 situé au Bourg derrière l'église a été signé le 28 septembre. Le projet consiste à la création d'un lotissement mixte avec des maisons de transitions pour personnes âgées. Des devis pour la maîtrise d'œuvre et division de parcelles sont à l'étude.
- l'aménagement du parking du cimetière étant terminé, il est rappelé que le stationnement le long du mur du cimetière est strictement réservé aux véhicules funéraires. Les habitants doivent dorénavant utiliser le nouveau parking. Une pancarte sera apposée à cet effet.
- deux agents partiront en retraite 2022 : Mme Maisonhaute en poste à l'école pour la cantine, garderie et accompagnement du car. Ce poste sera réaménagé avec celui des Atsem. Mme Durand en poste au secrétariat. Un recrutement sera fait début de l'année prochaine.
- le conseil d'école du RPI aura lieu à la mairie de St Georges ce jeudi 23 octobre à 18 h.

Mme Armand fait le compte-rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu le 16 octobre. Le repas de Noël pour les personnes ayant 73 ans aura lieu le samedi 18 décembre au restaurant « La Rencontre ».

Un atelier floral aura lieu le mercredi 15 décembre après-midi en mairie. Un courrier sera adressé aux habitants pour permettre aux personnes intéressées d'y participer, sachant que les enfants seront aussi les bienvenus.

Une marche de 8 à 10 Kms sur notre commune sera aussi organisée, vraisemblablement courant 2022 sous les mêmes conditions de participation avec en fin de randonnée une petite collation.

Des décorations de Noël seront installées dans le village. Toutes les personnes intéressées pour participer seront les bienvenues et peuvent contacter le secrétariat pour s'inscrire.

M. le Maire rappelle que la population est invitée à se recueillir pour la cérémonie du 11 novembre à 11 h 15 au cimetière et à 11 h 30 au monument aux morts. Le pot de l'amitié suivra sous le préau de l'école.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 02 au 7 novembre.

Fin de la séance : 22h10

Le Maire,

Ludovic BOUTTET

Handwritten signature of Ludovic Bouttet in black ink, written in a cursive style.

Prochaine séance : Mardi 30 novembre 2021 à 20 h 00

La secrétaire, Justine ROCHE

Handwritten signature of Justine Roche in black ink, written in a cursive style.